

CAP MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENT FLOU

FORMATION EN APPRENTISSAGE





PRÉ-REQUIS

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise, dans les 3 premiers mois de la formation



MODALITÉS

Entretien individuel et vérification des prérequis



DURÉE ET RYTHME

2 ans : 2 jours en centre de formation, le reste du temps en entreprise



MÉTIER VISÉS

Styliste : Textile, Mode, Produits, Tailleur-Couturier, Modéliste, Retoucheur, Costumier...

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire du CAP Métiers de la Mode - Vêtement flou est un professionnel qualifié spécialisé en :

- Fabrication de produit textile (coupe, assemblage, repassage, finition) ;
- Réalisation de vêtements (patrons et plans de coupe) ;
- Organisation du poste de travail pour le piquage et la finition.

Il réalise sous contrôle tout ou partie d'un vêtement élaboré à partir de matières fines et souples, assure une maintenance simple du matériel et contrôle la réalisation du produit fini.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le titulaire du CAP Métiers de la Mode - Vêtement flou exerce son activité en qualité de salarié ou de non salarié dans des grandes entreprises, des PME ou des entreprises artisanales qui ont une activité dans le prêt-à-porter, le moyen et haut de gamme.



ADMISSIONS

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans après la 3e. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise.

L'accès à la formation se fait sur entretien individuel, après vérification des prérequis et de non contre-indication médicale. Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord. Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours. L'entrée en formation se déroule sur la période de septembre, Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ». Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 3 mois premiers mois de la formation. Le responsable de l'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

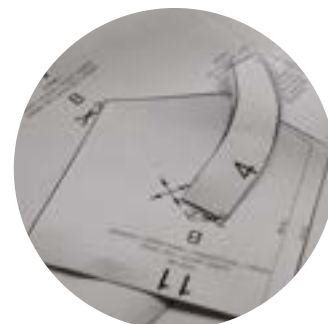
Le titulaire du diplôme du CAP Métiers de la Mode - Vêtement flou possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit de s'insérer professionnellement, soit de poursuivre en Mention Complémentaire, puis en Baccalauréat Professionnel Métiers de la Mode ou en Brevet Professionnel Couture.

POUR EN SAVOIR +



PROGRAMME CAP MÉTIERS DE LA MODE – VÊTEMENT FLOU

Fonctions	Activités	Tâches professionnelles
PRÉPARATION	1. Collecte et décodage des informations techniques relatives au vêtement à réaliser	1.1 : Prendre connaissance du travail à réaliser.
		1.2 : Relever les informations pertinentes relatives au vêtement à réaliser
		1.3 : Décoder des informations esthétiques et techniques
	2. Préparation d'une phase de travail	2.1 : Participer à la construction des éléments du vêtement
		2.2 : Préparer les matières d'œuvre et les opérations de coupe
		2.3 : Organiser et préparer le poste de travail en tenant compte des consignes de sécurité
2.4 : Régler et maintenir en état les matériels		
RÉALISATION	3. Réalisation du vêtement à partir de consignes opératoires et de sécurité	3.1 : Réaliser des opérations de coupe et d'entoilage
		3.2 : Réaliser des opérations de préparation à l'essayage de prototype
		3.3 : Réaliser des opérations d'assemblage et de montage
		3.4 : Réaliser des opérations de repassage à tous les stades de la fabrication
		3.5 : Réaliser des opérations de finition
		3.6 : Réaliser les opérations de contrôle à tous les stades de la fabrication
COMMUNICATION	4. Réception et transmission des informations	4.1 : Rendre compte de son activité
		4.2 : Participer au fonctionnement de l'équipe



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation s'organise en présentiel au cœur du lycée, encadrée par une équipe de formateurs, composée de professionnels métiers et d'enseignants. Une fiche pédagogique pour les personnes en situation de handicap permet une adaptation spécifique des enseignements. Le planning des cours est disponible sur l'intranet YPAREO.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

En cours de formation :

Les modalités d'évaluation sont à chaque fin d'enseignement, puis deux examens blancs prévus et un examen final évalué par un jury d'enseignants et de professionnels pour obtenir un diplôme d'état de niveau 3. Absence de passerelle. En cas de non réussite à l'examen les bénéficiaires pourront garder le bénéfice des notes obtenues durant 5 ans. Pour les apprentis présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

Pour les apprentis présentant un handicap, les modalités d'évaluation sont précisées sur la circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire. Elle apporte des précisions sur la procédure à suivre et sur certaines aides techniques et humaines. Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant.

• TARIF DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 7101(*) euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné, selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » (pour les apprentis en situation de handicap, une prise en charge complémentaire à hauteur de 3 000 euros est prise en compte). Article L6211-1 « aucune charge pour l'apprenti et son représentant légal. », Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... ».

(*) Hors coût de matériel indispensable à la formation : en fonction des besoins (500 euros de prise en charge).

• DURÉE DE LA FORMATION

800 heures sur 24 mois. Soit 2 jours ou 1 semaine en centre de formation, le reste du temps en entreprise.

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Pour que la formation puisse débuter, le nombre d'apprentis inscrits doit être compris entre 7 et 18 personnes.

• PLATEAU TECHNIQUE ET ACCESSIBILITÉ

Le site de l'UFA est équipé de salons aménagés comme des salons professionnels. Le site, les bâtiments et les salles sont aux normes en vigueur en matière d'accueil et d'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. Réglementation ERP - Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Référente handicap du CFA Jean Bosco : Maud LACASSAIGNE au 06 42 51 72 24 ou à maud.lacassaigne@cfajeanbosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

Le taux d'obtention des diplômes concernant l'année 2022/2023 pour la formation CAP Métiers de la Mode - Vêtement flou est de 100%. Le taux d'insertion à 6 mois est de 33% et le taux de poursuite d'études est de 67%.

VALEUR AJOUTÉE



UN RÉFÉRENT HANDICAP

CONTACT

UFA Saint Vincent de Paul - Notre Dame du Sacré Cœur

Établissements sous la tutelle des Filles de la Charité - sous contrat d'association avec l'État (accès aux bourses sur critères sociaux, aide à la restauration...)

6 rue du Maréchal Joffre - 59120 Loos

Tél : 03 20 07 04 32 / Mail : arep-ufa@isv-ndsc.fr / Site : www.isv-ndsc.fr

